

Annexe aux plans d'études de la Faculté des sciences



Modalités d'évaluation des UE

- des sciences de l'environnement
- de l'éthique et philosophie des sciences

Accepté par la Faculté des Sciences le 25 mai 2009
Version révisée du 30 mai 2011

1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des Unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas directement sous la responsabilité d'un Département de la Faculté. Elle complète les différents plans d'études où apparaissent des UE avec le code "FS.nnnn" ou "SE.nnnn".

2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des excursions se fait suivant des critères énoncés en début de semestre. L'évaluation des cours se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée dans la présente annexe. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université (www.unifr.ch/science/gestens). Dans le cas d'épreuve en fin de cours, des consignes sont communiquées durant le semestre. L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe aux plans d'études suivants¹ :

- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires offertes par la Faculté des sciences dans le cadre du Bachelor of Science ou d'autres formations universitaires dans lesquelles ces branches sont reconnues.
- Plan d'études des branches complémentaires + 30 ECTS en mathématiques, informatique, chimie, géographie, sciences du sport et de la motricité et des branches complémentaires 90 (60 + 30 ECTS) en physique et biologie offertes par la Faculté des sciences pour les étudiant-es d'autres Facultés.

Il est soumis au *Règlement pour l'obtention des Bachelor of science et des Master of science*.

Tous ces documents sont accessibles à partir de http://www.unifr.ch/science/current/plans_f.php.

¹ Des UE des sciences de l'environnement ou de l'éthique peuvent ponctuellement être intégrées dans d'autres plans d'études ou suivies "Hors plan d'études".

4 Modalités d'évaluation

Les excursions sont évaluées à l'aide de critères fixés et communiqués en début de semestre.

Code	Unité d'enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation
FS.0001	Philosophie et éthique des sciences	3	Épreuve orale de 15 min.
FS.0002	Sciences et société	3	Épreuve orale de 15 min.
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Écologie	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Deux épreuves supplémentaires sont organisées durant les sessions d'examens de la Faculté des sciences.
SE.0102	Cours de base en sciences de l'environnement : Économie et droit de l'environnement	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Deux épreuves supplémentaires sont organisées durant les sessions d'examens de la Faculté des sciences.
SE.0103	Cours de base en sciences de l'environnement : Ressources	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Deux épreuves supplémentaires sont organisées durant les sessions d'examens de la Faculté des sciences.
SE.0101	Cours de base en sciences de l'environnement : Éthique de l'environnement	3	Épreuve écrite de 90 min. L'épreuve est organisée à la fin du cours. Deux épreuves supplémentaires sont organisées durant les sessions d'examens de la Faculté des sciences.
SE.0110	à 2, 4 ou 6 excursions	0.5	à Participation aux excursions
SE.0112		1.5	
SE.0120	Champs électromagnétiques et environnement	3	Épreuve orale de 20 min.
SE.0130	Environnement et habitat : une approche anthropologique	3	à choix: exposé ou épreuve écrite de 90 min.